

Aux responsables légaux des élèves de 6^{ème},

Madame, Monsieur,

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Votre enfant rentre cette année en classe de sixième avec **4h hebdomadaire d'EPS obligatoire** : EPS = Éducation Physique et Sportive. Ces 4 heures seront séparées chaque semaine par 2 fois 2h dont un créneau est consacré à l'enseignement de la natation pendant au moins deux trimestres.

Pour la natation, votre enfant doit impérativement avoir dans un sac de sport :

- Un maillot de bain
- Un bonnet de bain
- Une serviette
- Un gel douche pour avant et après l'entrée dans l'eau
- Des lunettes (recommandées)

Pour les autres activités physiques, votre enfant devra apporter dans un sac de sport :

- **Des chaussures adaptées à l'activité physique** (indispensables !!!)
- **Un tee shirt propre**
- **Une gourde**
- Un coupe-vent en cas d'activités sur des installations extérieures non couvertes (stade ou plateau du gymnase par ex)

L'ASSOCIATION SPORTIVE : L'AS

A l'AS : chaque élève vient volontairement. Il doit s'inscrire. Ce n'est pas une obligation. L'AS est un lieu convivial, d'activités physiques adaptées au mieux aux envies des élèves qui adhèrent. Des goûters, des sorties et événements originaux ponctuent l'année à l'Association Sportif pour tout élève qui y est inscrit.

Notre AS fait partie de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Chaque élève peut donc s'inscrire pour un montant de **20 euros pour l'année entière et pour un nombre illimité dans les activités physiques et sportives proposées**. Le certificat médical n'est pas demandé.

Les formes de pratique sont la découverte, le loisir, la compétition. Votre enfant peut pratiquer mais aussi s'il le souhaite arbitrer des rencontres, être coach, organisateur...

La seule condition est de s'inscrire (= se licencier) à l'Association Sportive Saint Exupéry (AS St Exupéry) . Les professeurs d'EPS donneront au plus vite le dossier d'inscription que vous pourrez trouver en ligne sur le site du collège et l'envoyer par retour de mail au secrétaire de l'AS : sophie.belliere@ac-normandie.fr .

Des créneaux seront proposés selon les possibilités et demandes des élèves les midis et mercredis après-midi. Votre enfant doit se rendre (et quitter) par ses propres moyens sur les lieux de pratique SAUF lorsque des rencontres seront proposées dans l'année hors Alençon (cross, matchs de sports collectifs, individuels, découverte en danse, stage d'arbitrage ..).

TOUT LE MOIS DE SEPTEMBRE , VOTRE ENFANT PEUT VENIR ESSAYER TOUTES LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SANS INSCRIPTION DONC ADHESION.

S'IL SOUHAITE POURSUIVRE EN OCTOBRE , LE DOSSIER DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE RENDU AVANT LE VENDREDI 1 OCTOBRE 2021

Madame, Monsieur,

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Votre enfant sera cette année en Cycle 4 du collège avec **3h hebdomadaire d'EPS obligatoire** : EPS = Éducation Physique et Sportive. Ces 3 heures seront séparées avec un créneau de 2h chaque semaine et un créneau de 2h tous les 15 jours (semaine A ou B selon Emploi du temps).

IMPORTANT :

Pour les autres activités physiques, votre enfant devra apporter dans un sac de sport :

- **Des chaussures adaptées à l'activité physique** (indispensables !!!)
- **Un tee shirt propre**
- **Une gourde**
- Un coupe-vent en cas d'activités sur des installations extérieures non couvertes (stade ou plateau du gymnase par ex)

L'ASSOCIATION SPORTIVE : L'AS

A l'AS : chaque élève vient volontairement. Il doit s'inscrire. Ce n'est pas une obligation. L'AS est un lieu convivial, d'activités physiques adaptées au mieux aux envies des élèves qui adhèrent. Des gouters, des sorties et événements originaux ponctuent l'année à l'Association Sportif pour tout élève qui y est inscrit.

Notre AS fait partie de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Chaque élève peut donc s'inscrire pour un montant de **20 euros pour l'année entière et pour un nombre illimité dans les activités physiques et sportives proposées**. Le certificat médical n'est pas demandé.

Les formes de pratique sont la découverte, le loisir, la compétition. Votre enfant peut pratiquer mais aussi s'il le souhaite arbitrer des rencontres, être coach, organisateur...

La seule condition est de s'inscrire (= se licencier) à l'Association Sportive Saint Exupéry (AS St Exupéry) . Les professeurs d'EPS donneront au plus vite le dossier d'inscription que vous pourrez trouver en ligne sur le site du collège et l'envoyer par retour de mail au secrétaire de l'AS : sophie.belliere@ac-normandie.fr .

Des créneaux seront proposés selon les possibilités et demandes des élèves les midis et mercredis après-midi. Votre enfant doit se rendre (et quitter) par ses propres moyens sur les lieux de pratique SAUF lorsque des rencontres seront proposées dans l'année hors Alençon (cross, matchs de sports collectifs, individuels, découverte en danse, stage d'arbitrage..).

TOUT LE MOIS DE SEPTEMBRE, VOTRE ENFANT PEUT VENIR ESSAYER TOUTES LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SANS INSCRIPTION DONC ADHESION.

S'IL SOUHAITE POURSUIVRE EN OCTOBRE, LE DOSSIER DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE RENDU AVANT LE VENDREDI 1 OCTOBRE 2021